



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 17 Février 2026

Date de la convocation : 11 février 2026

Date d'affichage : 11 février 2026

L'an 2026 le mardi 17 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - Mme LUTZ Véronique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Geneviève RUCKEBUSCH

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19

Délibération n° 2026 – 01

Objet : Approbation d'un projet de clôture du groupe scolaire et autorisation du maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPD 2026

Considérant que dans un rapport daté du 2 mai 2025 l'inspection santé et sécurité au travail de l'Education Nationale préconise d'installer une barrière physique autour du groupe scolaire côté rue des Chauds Fourneaux visant à limiter l'exposition visuelle des espaces intérieurs depuis la voie publique de façon à sécuriser les usagers, en particulier les élèves et le personnel éducatif tout en préservant la confidentialité et la sérénité des activités pédagogiques.

SLOW

Considérant par ailleurs qu'un appel à projet de l'Etat du programme Sécurisation du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permettrait justement de subventionner entre 20 et 80 % de ce type de sécurisation périmétrique des établissements scolaires afin d'éviter toute tentative d'intrusion ;

Considérant que la date limite de dépôt des dossiers au 8 mars 2026 rend nécessaire l'adoption d'une délibération d'approbation du projet avant cette date ;

Considérant cependant que la commission d'arrondissement de sécurité a été saisie pour avis dans le cadre de la gestion des sorties de secours ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve le projet de sécurisation du groupe scolaire Terre de Lys par l'aménagement d'une clôture côté rue des Chauds Fourneaux selon les préconisations avancées par l'inspecteur Santé et sécurité au travail et les devis à établir auprès de l'entreprise SN Jarbeau ;
- 2) autorise le maire à solliciter une subvention au titre de l'appel à projet Sécurisation du FIPD 2026 ;

A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ